

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article109>



Le 10 août 1792

- Grandes dates de la République -



Date de mise en ligne : mardi 10 août 2010

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés



©Plaque apposée sur un mur de la Mairie de Marseille

Le 10 août 1792 occupe une place à part dans l'histoire de la Révolution française. On peut presque dire que le peuple s'est, ce jour là, affirmé maître de son propre destin.

Certes, depuis deux ans, les actions éminemment populaires n'avaient pas manqué. C'est la population parisienne qui avait pris la Bastille le 14 juillet 1789. C'est encore elle qui était allée à Versailles les 5 et 6 octobre 1789, sous la conduite des femmes, et avait ramené le roi à Paris.

Mais l'intervention populaire avait, lors de ces événements, essentiellement pour objet la défense de la Révolution contre les tentatives que faisait la monarchie pour en remettre en cause les acquis. Le 14 juillet intervient après que le roi eut renvoyé Necker, soutien modéré de l'Assemblée nationale. Les 5 et 6 octobre surviennent après que le roi eut refusé de ratifier les articles de la Constitution et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et qu'il eut appelé le régiment de Flandre pour renforcer son propre appui militaire. Dans les deux cas, le roi cède, mais à une assemblée élitiste qui cherchait sa légitimité dans un suffrage censitaire réservant le droit de vote aux plus riches.

Le 10 août 1792 en revanche, la population, appuyée par les fédérés volontaires qui arrivent des provinces, en particulier les Bretons et les Marseillais, prend d'assaut les Tuileries où réside le roi. Celui-ci se réfugie à l'Assemblée nationale. L'intervention populaire débloque la situation politique, les institutions étant paralysées par le veto du roi aux mesures voulues par les parlementaires, notamment celles nécessitées par la défense du pays en guerre. A partir du 10 août, la souveraineté passe du roi au peuple. On en voit immédiatement la traduction dans la nouvelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen, votée début 1793. Alors que celle de 1789 n'évoquait le peuple dans aucun de ses articles, celle de 1793 affirme en son article 25 que « *la souveraineté réside dans le peuple* ». De façon corollaire est alors affirmé le principe du suffrage universel.

Très logiquement, la monarchie est abolie le 21 septembre 1792 et la République débute son histoire le lendemain. La naissance de la démocratie en France est donc le produit d'un mouvement populaire qui a parcouru l'ensemble du pays. La République est depuis 1792 le symbole et la traduction concrète de l'aspiration du peuple à sa souveraineté et à sa liberté.